

Castries se rallie à la mutuelle communale

6 juillet 2015



Salle comble à l'Espace Gare pour la réunion publique concernant la mutuelle communale à Castries. On notait la présence de Gilbert Pastor le maire, Claudine Vassas-Mejri, conseillère départementale, les intervenants Benoît Jourde et Nathalie Bruno de l'association Actiom.

La santé coûte cher, 15% des Français ont du mal à financer leur mutuelle santé. La commune et le CCAS, mettent en place la complémentaire "Ma commune, Ma santé". Elle est portée par l'association Actiom, action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Cette association a développé [le programme "Ma commune, ma santé"](#), pour l'accès à une complémentaire santé adaptée à tous, des tarifs avantageux. Benoît Jourde et Nathalie Bruno ont expliqué à un auditoire attentif (surtout des retraités), le projet, ainsi que les différents avantages de la mutuelle communale. Objectif de l'opération : un retour à une couverture santé au moindre coût, une mutualisation des affiliés pour permettre un gain tarifaire conséquent par rapport à la complémentaire santé individuelle souscrite.

Par le regroupement des demandeurs, la mutuelle communale est moins chère, tout aussi performante. Elle est accessible à tous les habitants de Castries, notamment aux retraités, demandeurs d'emploi, étudiants, travailleurs indépendants, travailleurs non-salariés, exploitants agricoles, agents territoriaux... A tous ceux qui ne bénéficieront pas de la loi de 2016 qui obligera les employeurs à instaurer pour leurs salariés une complémentaire santé collective. "On s'attend à ce que les mutuelles augmentent, par rapport à la législation sur les mutuelles privées. Les personnes qui se trouvent en dehors des mutuelles d'entreprises risquent de subir une augmentation des cotisations". C'est là qu'intervient Actiom, qui selon les profils, peut négocier à la baisse le coût pour certaines personnes de l'ordre de 30 %. Actiom travaille en partenariat par le biais d'appel d'offres avec trois assureurs mutualistes, qui déclinent leurs offres à travers trois formules, économie, sécurité, confort. Castries est la onzième commune accréditée dans l'Hérault.

Prochaine permanence individuelle d'information, mardi 7 septembre, de 14 h 30 à 18 h, Espace Gare, Castries. Rendez vous au 06 52 24 79 03 - <http://www.macommunemasante.org>